

Élingueur



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipements de travail	3
1.5 Instructions préalables.....	6
1.6 Formations à prévoir	7
1.7 Étudiants-travailleurs	7
1.8 Informations complémentaires	7
2. RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION	8
2.1 Les risques possibles	8
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail.....	11
2.3 Informations complémentaires	12
3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	12
3.1 Vaccination et tests	12
3.2 Risques pour la santé.....	12
3.3 Informations complémentaires	12
4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ	13
5. AVIS	13
6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE	13
6.1 Général.....	13
6.2 Spécifique	14
7. OUTIL DIDACTIQUE	15
8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	16
9. VERSION ET DATE	16





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Le métier d'élingueur consiste à :

- Sélectionner les élingues à utiliser en fonction des charges à transporter ;
- Accrocher ces charges à un appareil de levage ou les décrocher ;
- Donner au pontier ou au grutier des ordres de manœuvres.

L'élingueur doit pouvoir effectuer le chargement et déchargement de camions, de wagons, de cargos. Sur les chantiers de construction ou dans les halls de production, il assure le flux de matériaux et leur mise en stock :

- Par la bonne gestion des accessoires de levage et des élingues ;
- En assurant les gestes de commandement ;
- En veillant à la sécurité ;
- Par un stockage approprié des matériaux.

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

Les conditions d'accès au métier sont :

- Avoir 18 ans au minimum ;
- Être médicalement apte : évaluation de santé préalable et examen médical annuel ;
- Avoir suivi une formation : être titulaire d'un brevet d'élingueur est recommandé.

Un élingueur doit :

- Avoir le sens des responsabilités et une forte culture de la sécurité : attention et vigilance ;
- Être observateur et proactif : réagir rapidement en fonction d'un événement soudain ;
- Être méthodique et respectueux des équipements ;
- Être efficace et précis.

L'élingueur doit être formé à la bonne maîtrise des méthodes d'élingage et disposer d'une bonne connaissance des accessoires de levage. Il doit être capable d'effectuer des calculs de volume, de poids et de centres de gravité et maîtriser les règles de sécurité. Dès lors, une formation professionnelle théorique et pratique est nécessaire.

Le travailleur doit ensuite approfondir ses connaissances sur le terrain en s'informant sur :

- Les techniques de levage propres à l'entreprise ;
- Les charges à transporter : masse, gabarit, précautions spécifiques, etc. ;
- L'entreprise en général : règlement interne, risques et consignes de sécurité, etc.

La formation d'élingueur peut être suivie auprès de différents organismes de formation.



1.3 Localisation

L'élingueur travaille :

- en atelier ;
- dans des entrepôts ;
- ou à l'extérieur : quais de chargement ou chantier de construction.

ATTENTION :

Si le travailleur intérimaire doit travailler sur un chantier de construction (secteur de la construction CP124), il doit être en possession d'une attestation certifiant qu'il a bénéficié d'une formation à la sécurité d'au moins 16 heures organisée par une institution reconnue par Constructiv.

L'intérimaire peut travailler si :

- Il a reçu un document délivré au terme d'une formation par une institution reconnue (telle que CONSTRUCTIV) ;
- Il est en possession d'une attestation VCA ;
- Il peut prouver qu'il a déjà bénéficié d'une formation à la sécurité spécifique au secteur de la construction ;
- Il peut justifier au moins 5 années d'expérience dans le secteur de la construction au cours des 15 dernières années.

1.4 Équipements de travail

→ Les élingues

Les élingues sont des accessoires de levage souples qui sont généralement terminés par des crochets, des anneaux, etc.

Les élingues peuvent se présenter sous la forme de :

- Chaînes ;
- Cordages ;
- Câbles métalliques ;
- Sangles en textile.

Élingueur



→ Les cordes

Il s'agit de cordage en fibre naturelle ou synthétique. Une étiquette de couleur indique la matière textile utilisée :

Vert	Polyamide
Bleu	Polyester
Marron	Polypropylène
Blanc	Chanvre, sisal, manille



Il est important d'être attentif aux différentes matières. Elles possèdent des propriétés mécaniques spécifiques, et, par conséquent, réagissent différemment lors de l'exposition à la chaleur, à l'humidité ou à des produits chimiques.

→ Les câbles

Les câbles sont constitués de fils d'acier tréfilés à froid qui sont assemblés pour constituer des torons (réunions de plusieurs fils torsadés) ; eux-mêmes commis ensemble pour constituer un câble. Les câbles en acier sont pourvus d'un certificat de contrôle et doivent être régulièrement inspectés par un service externe de contrôle technique agréé.

Le câble est l'accessoire le plus indiqué pour soulever des charges. Toutefois, avec des charges extrêmement lourdes, l'utilisation des chaînes est requise.



Élingueur



→ Les élingues : les chaînes

En acier, les chaînes servent principalement à soulever des charges lourdes.

Chaque chaîne est pourvue d'un certificat de contrôle et doit être régulièrement inspectée par un service externe de contrôle technique agréé.



→ Les élingues : les sangles de fibres synthétiques

Les sangles sont soit des élingues plates, soit des sangles tissées ou des élingues rondes. Une étiquette de couleur indique la matière textile utilisée :

Vert	Polyamide
Bleu	Polyester
Marron	Polypropylène
Blanc	Chanvre, sisal, manille



Il est important d'être attentif aux différentes matières car elles ont des propriétés mécaniques différentes et, par conséquent, réagissent différemment lors de l'exposition à la chaleur ou à des produits chimiques.

Élingueur



La couleur des élingues en fibres synthétiques indique la charge maximale d'utilisation :

COULEUR	CAPACITE
Violet	1000 kg
Vert	2000 kg
Jaune	3000 kg
Gris	4000 kg
Rouge	5000 kg
Marron	6000 kg
Bleu	8000 kg
Orange	10 000 kg
Orange	+ 10 000 kg

1.5 Instructions préalables

Afin de garantir l'exécution correcte du travail et la sécurité des travailleurs de l'entreprise comme celle du travailleur intérimaire, celui-ci doit être informé des procédures, des règles internes à respecter, des usages en vigueur dans l'entreprise. Pendant la phase d'accueil, le travailleur intérimaire doit être accompagné par un travailleur expérimenté de l'entreprise désigné par l'employeur.

→ Prise de connaissance du lieu de travail

Lors d'une première prise de connaissance du lieu de travail, on peut :

- Informer les nouveaux travailleurs sur la nature exacte du travail à réaliser ;
- Indiquer les différents endroits où le matériel et les équipements à utiliser sont rangés ;
- Transmettre les instructions spécifiques communiquées par le chef de chantier ou d'atelier ;
- Informer sur l'utilisation et le rangement des équipements de protection individuelle ;
- Transmettre les consignes générales de sécurité (incendie, évacuation, ...).

→ Rappel des règles avant la prise de poste

Avant la prise de poste, on peut rappeler la procédure et les points d'attention de toute opération d'élingage, à savoir :

- Contrôler les élingues (pas de nœud, d'effilochures, d'écrasement, etc.) ;
- Vérifier le linguet de sécurité du crochet du pont ou de la grue, il doit se refermer tout seul ;
- Évaluer la charge :
 - Examiner la manière dont elle se présente : peut-elle être transportée de manière sûre sans être endommagée ? Si nécessaire, utiliser des coins ou autres accessoires de protection ;
 - Choisir l'élingue en fonction du poids de la charge : sur chaque élingue est signalée sa charge maximale d'utilisation (CMU). Sur les élingues textiles, une étiquette indique le coefficient à appliquer à la CMU en fonction des différents modes d'utilisation ;
 - Prendre en considération les facteurs d'influence de la charge maximale, à savoir : le type d'élingue, sa dimension, sa configuration et l'angle qu'elle forme avec l'horizontal.
- Choisir les points de suspension en fonction de la configuration de la charge, et de la position de son centre de gravité ;

Élingueur



- Positionner les élingues de telle manière qu'elles ne puissent glisser ou endommager la charge et tenir compte de l'angle d'élingage ;
- Examiner le parcours et l'environnement de travail pour s'assurer que le levage n'occasionne pas de danger, et veiller à la verticalité du câble du point de la grue (Si nécessaire, demander au pontier ou au grutier de corriger sa position) ;
- Recommencer l'élingage si la charge est mal élinguée ou déséquilibrée ;
- Ne jamais entamer le mouvement de levée si la charge bascule ;
- Mettre lentement les élingues en tension avant de décoller la charge du sol pour vérifier le bon positionnement des crochets et s'assurer qu'il n'y a ni nœud, ni vrille, ni boucle ;
- S'assurer du bon équilibrage de la charge, puis donner le signal du levage au pontier ou au grutier ;
- Stopper tout mouvement si la charge s'incline ou si les points de suspension se déplacent ;
- Faire déposer la charge avant de vouloir corriger l'élingage ;
- Préparer correctement la zone de dépose, vérifier que personne ne s'y trouve, et s'en éloigner soi-même aussi.

→ Rappel des règles en fin de poste

Des instructions spécifiques peuvent concerner la fin de poste, par exemple :

- Ne jamais laisser une charge ou une élingue suspendue ;
- Lever le crochet au maximum lorsqu'il n'est plus utilisé ;
- Signaler les anomalies éventuelles à la ligne hiérarchique ;
- Ranger soigneusement les élingues aux endroits destinés à cet effet.

→ Rappel des interdictions

Les instructions préalables peuvent insister sur les interdictions formelles. Par exemple, il est interdit de :

- Déplacer une charge au-dessus des travailleurs ;
- Se placer sous la charge pendant l'opération de levage ;
- Transporter une personne sur la charge ou suspendue aux élingues ;
- Transporter des bonbonnes, sauf au moyen d'un équipement approprié ;
- Surcharger les accessoires de levage.

1.6 Formations à prévoir

L'analyse de risques réalisée par l'utilisateur peut démontrer que des formations complémentaires sont exigées.

1.7 Étudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer, au préalable, d'une analyse de risques du poste de travail. Il en résultera si le poste de travail est adapté ou non pour un étudiant-travailleur. Une des mesures de prévention peut être que, selon le Code X.3, certaines activités soient interdites aux jobistes.

Ce poste ne peut être occupé par des étudiants-travailleurs.

1.8 Informations complémentaires

Néant



2. RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

2.1 Les risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Décrochage de la charge, chute d'objets	<ul style="list-style-type: none">→ Blessures corporelles graves→ Écrasement→ Décès		<ul style="list-style-type: none">→ S'assurer que le travailleur dispose bien des connaissances et des compétences nécessaires pour pouvoir occuper le poste de travail.→ Rappeler à tous les nouveaux travailleurs, les points d'attention et les interdictions formelles à respecter.→ Former à la maîtrise des méthodes et du matériel d'accrochage en fonction du type de charge (avec ou sans point d'accrochage, forme, volume, masse, etc.).→ Mettre le matériel d'élingage adapté à disposition, accompagné de la notice d'utilisation.→ Prévoir le cerclage systématique des charges multiples pour solidariser l'ensemble de la charge.→ Organiser les zones de travail afin qu'elles soient indépendantes du circuit de déplacement des charges ou prévoir une procédure d'écartement des personnes de la zone parcourue lors de la manœuvre et faire dégager toute personne de l'environnement de travail durant la manœuvre.→ Porter des équipements de protection individuelle : casque et chaussures de sécurité.		

Élingueur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Rupture de l'élingue, chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures corporelles graves → Écrasement → Décès 		<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place une politique d'achat pour assurer l'acquisition de matériel répondant aux normes de sécurité. → Organiser les contrôles périodiques des accessoires de levage par un service externe de contrôle technique. Consigner les résultats de ces contrôles. → Faire vérifier, par une personne compétente, le matériel à chaque fois qu'un événement exceptionnel a pu avoir des conséquences dommageables. (Consigner les résultats de ces vérifications). → Gérer et stocker adéquatement les élingues : <ul style="list-style-type: none"> • Identification présente pour chaque élingue (CMU, marquage CE et norme de sécurité, notice d'instruction/ utilisation du fabricant, etc.). • Stockage dans des locaux secs, à l'abri des rongeurs, hors températures extrêmes, UV et salissures, etc. • Graissage des élingues métalliques avant le stockage et nettoyage avant l'utilisation. → Instaurer un contrôle visuel systématique de l'état des élingues avant leur utilisation (fournir les consignes pour le contrôle visuel et mettre à disposition les résultats des contrôles périodiques). → Instaurer une procédure de mise au rebut systématique des élingues présentant des signes d'usure (fibres satinées, coutures abîmées, déchirures, moisissures, décoloration des fils, corrosion, déformation des maillons, etc.) et des élingues non identifiées. → Interdire le martelage des chaînes, les réparations « maison », la mise en contact des câbles avec des produits corrosifs. → Appliquer systématiquement d'un coefficient de sécurité à la CMU. → Former et informer sur les procédures de stockage, de vérification, de mise au rebut, etc. → Porter un casque de protection, des chaussures de sécurité (type S3), des gants de protection contre les risques mécaniques, l'abrasion et la perforation. → Faire dégager toute personne de l'environnement de travail durant la manœuvre. 		

Élingueur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Basculement de la charge : chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures corporelles graves → Écrasement → Décès 		<ul style="list-style-type: none"> → Déterminer correctement le centre de gravité de la charge (au-dessus et à la verticale du centre de gravité). → Examiner systématiquement, avant le levage, le parcours de la charge (obstacles, passage au-dessus de personnes, etc.). → Faire dégager toute personne de l'environnement de travail durant la manœuvre. → Vérifier la zone de dépose : nature du sol, planéité, cales, dégagement, etc. → Former aux signaux sonores et aux gestes visuels de commandement. → Porter les EPI : casque de protection, chaussures de sécurité, gants de protection, etc. 		
Postures non adaptées	<ul style="list-style-type: none"> → Coincement des membres supérieurs → Blessures corporelles 		<ul style="list-style-type: none"> → S'assurer que la charge est bien stabilisée au sol avant de décrocher les élingues. → Fournir les instructions pour interdire le placement des mains entre la charge et l'élingue et interdire tout positionnement sous la charge. 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe de risques, la méthode Kinney ou l'évaluation selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).

Élingueur



2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail

Général



PROTECTION DE LA TÊTE

CARACTÉRISTIQUES DU CASQUE DE SÉCURITÉ :

- Casque de protection à haute performance
- Protection contre les chutes d'objets
- Protection contre les chocs hors du sommet du crâne
- Protection contre la perforation d'objets tranchants
- Répondant à la norme EN 14052



Spécifique

PROTECTION DE L'OÛIE CARACTÉRISTIQUES DES PROTECTIONS AUDITIVES :

- Si le niveau sonore est supérieur à 80 dB(A) : mis à disposition
- Si le niveau sonore est supérieur à 85 dB(A) : obligatoire
- Protections répondant à la norme EN 352.
- Attention : la protection auditive ne doit pas entraver la perception des signaux vocaux et sonores.
- Si le niveau sonore perçu est inférieur à 70 dB(A), la protection peut être considérée comme excessive



PROTECTION DES MAINS

CARACTÉRISTIQUES DES GANTS :

- Protection contre les risques mécaniques : coupures, abrasion et chocs
- Protection contre les produits chimiques (si nécessaire)
- Répondant à la norme EN 388



VÊTEMENTS DE SIGNALISATION

CARACTÉRISTIQUES DES VÊTEMENTS DE SIGNALISATION :

- Vêtements de protection à haute visibilité
- Pour usage professionnel
- Répondant à la norme EN ISO 20471



PROTECTION DES PIEDS

CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ :

- Chaussures de sécurité de type S3
- Embouts résistants à une pression de 200 joules
- Semelles antidérapantes et anti-perforation
- Dessus déperlant
- Répondant à la norme EN ISO 20345

Les EPI¹ illustrés ci-dessus le sont à titre indicatif : le choix des EPI les mieux adaptés doit tenir compte des conditions de travail réelles et doit découler de l'analyse de risques effectuée au poste de travail.

¹ EPI signifie équipement de protection individuelle. Il s'agit de tout équipement qui porté ou tenu par un travailleur protège celui-ci d'un ou plusieurs risques qui menacent sa sécurité et sa santé au travail.

Élingueur



2.3 Informations complémentaires

Néant

3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

Les élingueurs sont toujours soumis à une évaluation de santé préalable car ils exercent un poste de sécurité.

3.1 Vaccination et tests

Pour les élingueurs occupés sur des chantiers de construction, la vaccination contre le tétanos est recommandée.

3.2 Risques pour la santé

L'analyse des risques, réalisée par l'utilisateur, démontrera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement une suggestion des risques pour la santé les plus courants. Il faut tenir compte des particularités du poste de travail et du secteur.

ÉLINGUEUR	
NATURE DES RISQUES POUR LA SANTÉ	CODE
<ul style="list-style-type: none">• Poste de sécurité (TOUJOURS obligatoire !)	1
<ul style="list-style-type: none">• Contraintes ergonomiques	2026
<ul style="list-style-type: none">• Stress	3032

CONSEILS :

- Souvent la surveillance de la santé pour « manutention de charges » peut être évitée lorsque des moyens techniques de soulèvement et de transport de charges et une bonne formation à la manutention sont proposés.

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

- La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M.

3.3 Informations complémentaires

Néant



4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa maternité, elle doit en avvertir l'agence de travail intérimaire et l'utilisateur.

Des adaptations de poste peuvent être prévues en cas d'exposition :

- À la manutention manuelle de charge ;
- Au froid et à la chaleur extrêmes.

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

5. AVIS

Le volet A de la fiche de poste de travail doit être complétée par les dates des avis des 3 parties suivantes :

- Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) :
 - Pour les entreprises de moins de 50 travailleurs qui n'ont pas de CPPT, l'avis est demandé à la délégation syndicale et à défaut la participation directe est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ;
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail.

6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- ✓ Comment se déroule l'accueil ?
 - Qui s'en charge ?
 - À quel moment l'accueil est-il prévu ?
 - Combien de temps dure l'accueil ?
 - Un parrain est-il désigné ?
 - Comment le déroulement de l'accueil est-il consigné ?
- ✓ Qui se charge de fournir les informations générales nécessaires à la bonne intégration du travailleur intérimaire dans l'entreprise (règles internes, explications des tâches, réfectoire, premiers secours, etc.) ?
- ✓ Qui est le conseiller en prévention interne ou externe (lorsque l'employeur assume lui-même ce rôle) ?
- ✓ Qui fournit les instructions de sécurité spécifiques liées aux techniques et aux accessoires d'élingage (consigne internes, consignes de sécurité) ?
- ✓ Dans quelles langues les instructions de travail et de sécurité sont-elles données ?
- ✓ Quel brevet d'élingueur ou quelle expérience est exigée ?
- ✓ Comment vérifie-t-on que le travailleur intérimaire a bien assimilé toutes les procédures et les règles de sécurité ?



6.2 Spécifique

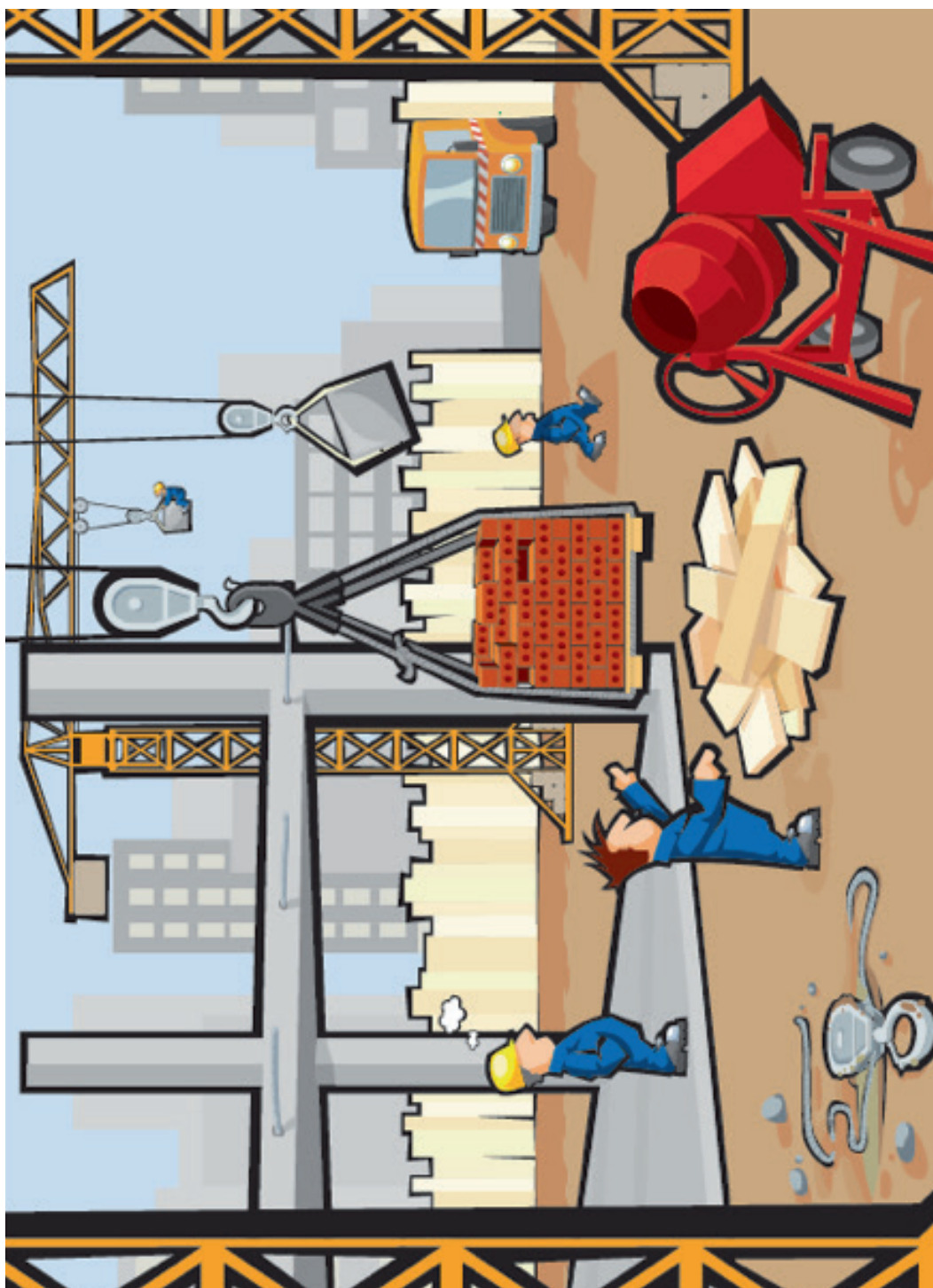
- ✓ Quelles tâches le travailleur intérimaire devra-t-il effectuer ?
 - Sélectionner et contrôler les élingues ?
 - Gérer le stockage ?
 - Charger/décharger ?
 - Quel(s) type(s) de matériaux (produits dangereux, etc.), de conditionnements (containers, palettes, engins, etc.) ?
- ✓ L'intérimaire élingueur doit-il également être pontier et/ou chef de manœuvres ?
- ✓ Où le travail est-il réalisé ? À l'intérieur ou à l'extérieur ?
- ✓ Qui fournit les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle ?



7. OUTIL DIDACTIQUE

→ Chasse aux risques

Repérez les 10 risques présents sur le dessin suivant.





Réponses

1. Un travailleur rêve sur le chantier.
2. Un travailleur est accroché à la charge.
3. Une charge est déséquilibrée.
4. Un travailleur passe sous une charge.
5. La zone de dépose est encombrée.
6. Il n'y a pas de linguet au crochet.
7. Un travailleur ne porte pas de casque.
8. Une élingue et un crochet trainent dans la boue.
9. Il y a un nœud dans une élingue.
10. La charge de briques est mal assemblée, le contenu n'est pas soutenu par un filet.

8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans ce document ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9. VERSION ET DATE

Version 1, Août 2019